

ASSURANCES & CONSEILS

24 R [REDACTED]
92600 ASNIERES

Lettre recommandée AR n° 1A 100 928 5210 4

Paris, le 30 septembre 2014

Immeuble : 21 RUE DOUDEAUVILLE, 75018 PARIS.

N/réf : 1266/FP/Récapitulatif des appartements et parties communes sinistrés

V/réf : 2014-11407709

Messieurs,

Nous revenons vers vous dans le cadre du sinistre visé en référence.

Un rendez-vous d'expertise s'est tenu en date du 26 juin 2014. Sauf erreur de notre part un second rendez-vous devait être organisé avec un autre expert dont nous restons en attente...

Nous vous précisons ci-dessous les désordres subis tant dans les parties communes que privatives consécutivement à la fuite du collecteur ainsi que le coût des travaux de remise en état:

1. Cage escalier A bâtiment principal :

- SCI [REDACTED], propriétaire de l'appartement situé escalier A au 3^{ème} étage et occupé par M PONCET (lettre rar du 13 septembre 2012) : fissures et difficulté fermeture porte palière. Pas de chiffrage reçu à ce jour.
- Mme [REDACTED], propriétaire de l'appartement situé escalier A au 4^{ème} étage et occupé par Mme [REDACTED] (lettre rar du 10 octobre 2012) : sol fissuré. Pas de chiffrage reçu à ce jour.
- Mme [REDACTED], propriétaire de l'appartement situé escalier A au rez-de-chaussée et occupé par M [REDACTED] (lettre rar du 24 avril 2013) : nombreuses fissures de structure, fermeture des portes et fenêtres, sol affaissé, meuble de cuisine désolidarisé du mur et doublage mur endommagé. Coût des travaux selon devis joint : 6.327,34 € TTC.
- M [REDACTED], propriétaire de l'appartement situé escalier A au 4^{ème} étage (lettre rar du 31 mai 2013) : dégradations appartement. Coût des travaux selon devis joint : 3.674, 60 € TTC.
- SCI [REDACTED], propriétaire de l'appartement situé escalier A au rez-de-chaussée (lettre rar du 29 juin 2013) : fissures murs et sol, fermeture fenêtres et portes. Pas de chiffrage reçu à ce jour.
- SCI [REDACTED] propriétaire de l'appartement situé escalier A au rez-de-chaussée (lettre rar du 23 août 2013) : fissures murs et sols. Pas de chiffrage reçu à ce jour.

Propriétaire non occupant refusant l'exécution des travaux: bailleresse qui expulse l'unique--> locataire ayant organisé le chiffrage des dégâts

M ██████████ IMMOBILIER

ADMINISTRATEUR DE BIENS

- M ██████████ propriétaire de l'appartement situé escalier A au 1^{er} étage (mail du 27 juillet 2013) : fermeture porte. Coût des travaux selon devis joint : 1.219,80 € TTC.
- M ██████████, propriétaire de l'appartement situé escalier A au 4^{ème} étage (mail du 29 juillet 2013) : fermeture porte, fissures le long mur de la chambre et couloirs. Pas de chiffrage reçu à ce jour.
- M ██████████ propriétaire de l'appartement situé escalier A au 2^{ème} étage (mail du 3 septembre 2012) : fermeture porte, fissures importantes sur plafond, mur et façade. Coût des travaux selon devis joint : 5.767,30 € TTC.
- M ██████████, propriétaire de l'appartement situé escalier A au rez-de-chaussée (mail du 7 septembre 2012) : fissures mur porteur. Pas de chiffrage reçu à ce jour.

2. Cage escalier B bâtiment principal :

- Mme ██████████ propriétaire de l'appartement situé escalier B au 4^{ème} étage et occupé par M ██████████ (lettre rar du 5 décembre 2012) : difficulté fermeture porte palière, séparation chambranle de la porte des WC de la cloison, fissures plafond, fissure portes et murs, fissures sur la façade. Pas de chiffrage reçu à ce jour.
- M ██████████ propriétaire de l'appartement situé escalier B au 1^{er} étage (mail du 20 juillet 2012) : fissures sur mur coté escalier A, fermeture porte. Pas de chiffrage reçu à ce jour.

3. Parties communes : désordres et frais travaux provisoires/conservatoires :

- Portes d'entrée cage escalier A, suite soulèvement du sol, ne s'ouvre plus complètement : factures NOUZILLET (453,68 € TTC et 95,00 € TTC - MATE (966,90 € TTC),
- Réglage fenêtres escalier A : AMIBOIS (513,60 € TTC),
- Pose de jauges SAUGNAC : JOAQUIM DA COSTA (406,60 € TTC),
- Assistance technique de la société JOAQUIM DA COSTA (470,80 € TTC),
- Assistance de M LAMM, architecte, (3546,83 € TTC),
- Etalement n° 1 de la cave 2 par la société JOAQUIM DA COSTA (1.495,46 € TTC),
- Etalement n°2 par arc cintré de la cave 2 pour sécurisation par la société LE PRIEUR (6.217,77 € TTC),
- Travaux de repérage et contrôle des collecteurs en cave et des alimentations E.F demandés (5.023,20 € TTC),
- Recherche fuite sur réseaux de fluides demandée par la société AQUANEF (993,88 € TTC),
- Reconnaissance de sols et fondations sous le bâtiment rue et cave par la société SOLER CONSEIL (3.995,42 € TTC).